

## Signature d'un accord de partenariat en matière de prévention des accidents de la route liés au travail

L'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) et son Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR) ont conclu le 1<sup>er</sup> octobre dernier un accord de partenariat avec le gouvernement en matière de prévention des accidents de la route liés au travail.

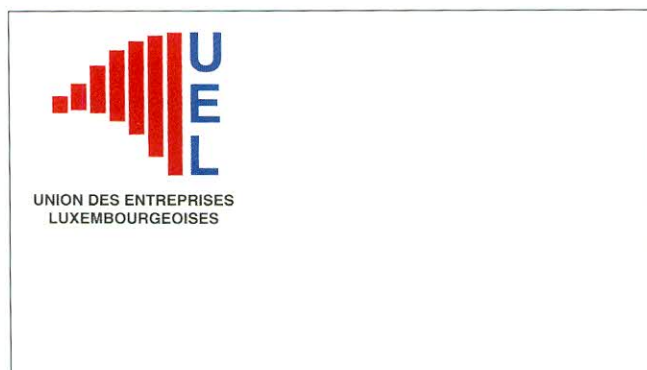
Ce partenariat s'inscrit naturellement dans la mouvance de la Charte nationale de la sécurité routière signée le 31 mars 2015 par tous les membres du gouvernement et de son plan d'action sécurité routière « Vision zéro : zéro mort, zéro blessé grave ». Il reflète par ailleurs les initiatives prises dans ce domaine par l'INDR et l'UEL, en l'occurrence le Forum annuel de la sécurité et de la santé au travail ou encore l'action spécifique « TRAJET, sécurisons-le ! ».

Le taux de fréquence des accidents du travail par 100 salariés travaillant à temps plein se situe à 5,37 en 2014 et semble en stagnation depuis quelques années. Il en va de même pour la proportion des accidents de la route liés au travail qui se maintient autour de 25% de la totalité des accidents du travail. Ainsi, un accident du travail sur 4 est imputable à une collision en circulation routière. Selon les années, un accident mortel du travail sur deux est dû à un accident de la route.

L'UEL et l'INDR entendent continuer, voire intensifier leurs efforts de sensibilisation auprès des entreprises luxembourgeoises afin de diminuer le nombre de salariés tués ou gravement blessés lors d'accidents de la circulation routière. Les accidents de la route liés au travail frappent d'ailleurs tous les secteurs de l'économie.

L'accord de partenariat souscrit à la vision zéro mort, zéro blessé grave sur les routes. Pour l'UEL et l'INDR, il s'agit de mener des actions visant à

- sensibiliser davantage les entreprises à thématiser la sécurité routière dans leurs actions de sécurité et de santé au travail ;
- faire comprendre que par une culture de la prévention, l'entreprise a tout à gagner : salariés en bonne santé, diminution de l'absentéisme, réduction du coût et augmentation de la productivité ;
- accorder une visibilité accrue aux bonnes pratiques d'entreprises dans le cadre notamment du Forum annuel de la sécurité et de la santé au travail.



Pour l'UEL et l'INDR, ce partenariat s'intègre dans un plan plus vaste de sécurité et de santé au travail, à destination des entreprises. Ce plan est actuellement en cours d'élaboration en partenariat avec des acteurs de référence, et sera annoncé à la 10<sup>e</sup> édition du Forum de la sécurité et de la santé au travail le 24 mars 2016. Les partenaires de cet accord sont conscients qu'il s'agit là d'une responsabilité partagée.

Ainsi, depuis 2004, l'UEL s'engage, avec l'aide d'acteurs nationaux, dans la lutte contre les accidents de la route liés au travail, à travers son action « TRAJET, sécurisons-le ! ». Le succès de telles actions dépend non seulement de la collaboration des entreprises, mais également de celle des salariés, premiers concernés par cette problématique, afin de développer une meilleure prise de conscience des risques liés à l'acte de conduire. L'action TRAJET s'inscrit dans la politique de développement durable poursuivie par les organisations patronales et concrétisée par l'activité de l'INDR. Rééditée en 2012, elle vient tout juste d'être mise à jour.



Nicolas Henckes (secrétaire général INDR), Michel Wurth (président UEL) et François Bausch (ministre du Développement durable et des Infrastructures) lors de la signature de l'accord de partenariat

L'UEL et l'INDR saluent l'engagement du gouvernement à accompagner et à soutenir les initiatives nationales aidant les entreprises à se structurer et à se positionner par rapport à ce défi :

- le ministère de la Sécurité sociale, pour le concours de l'Association d'assurance accident,
  - par son apport de co-organisateur et de soutien financier du Forum de la sécurité et de la santé au travail et de l'action « TRAJET, sécurisons-le ! »,
  - par la mise en place du label « Sécher a gesond mat System » et de son conseil et accompagnement gratuits pour les petites et moyennes entreprises,
  - pour l'attribution du Prix Prévention, véritable encouragement financier aux entreprises à s'améliorer et à innover en matière de sécurité-santé au travail,
- le ministère de l'Economie, pour son soutien financier du label ESR - Entreprise socialement responsable,
- le ministère du Travail et de l'Emploi et le ministère de la Santé pour leur contribution au Forum de la sécurité et de la santé au travail et à l'action « TRAJET, sécurisons-le ! »,

– le ministère du Développement durable et des Infrastructures,

- pour son accord spontané de mettre en place ce partenariat et pour son soutien au label ESR, mais aussi,
- pour sa volonté de mettre en valeur à l'avenir les bonnes pratiques d'entreprises dans ses campagnes de sensibilisation.

[www.uel.lu](http://www.uel.lu)

[www.trajet.lu](http://www.trajet.lu)